CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, Rue Canal.

No. 9—			—No. 1
5:50 p m.	Dép	Nlle-Orléans Ar.	8:05 a m
3:45 p m.	Ar	Bâton-Rouge Dép.	6:10 a m
3:50 p m.	Dép	Bâton-Rouge Ar.	5:05 a m
10:50 p m.	Dép	Angola Dép.	3:15 a m
1:27 a m.	Dép	Mansura Dép.	12:13 a m
2:40 a m.	Ar	Alexandria Dép.	11:05 p m
2:50 a m.	Dép	Alexandria Ar.	10:55 p m
4:16 a m.	Dép	Aloha Dép.	9:41 p m
7:59 a m.	Ar	Shreveport Dép.	5:54 p m
No. 6—			—No. 5
6:55 a m.	Dép	Nlle-Orléans Ar.	7:05 p m
9:35 a m.	Ar	Bâton-Rouge Dép.	4:05 p m
10:00 a m.	Dép	Bâton-Rouge Ar.	4:00 p m
12:01 p m.	Ar	Angola Dép.	2:05 p m

Louisville et Nashville

Au Pied de la Rue du Canal.

ARRIVEE

New York and Nouvelle Orléans Limited	7:50 p m
Washington et New-York maile	5:55 p m
Birmingham et Cincinnati	7:15 a m
Asheville Express	8:55 p m
Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Pensacola et Jacksonville	7:15 a m
Mobile Accommodation	11:50 a m
Montgomery Accommodation	7:00 p m
Ocean Springs Accommodation (Tous les jours excepté dimanche.)	5:45 p m
Dimanche et mercredi Gulf Coast Excursion	3:05 p m

DEPART

New York and Nouvelle Orléans Limited	6:25 p m
Washington et New-York maile	8:30 a m
Birmingham et Cincinnati	9:50 p m
Asheville Express	8:20 a m
Louisville et Cincinnati	3:30 a m
Pensacola et Jacksonville	9:50 p m
Mobile Accommodation	5:15 p m
Montgomery Accommodation	6:45 a m
Ocean Springs Accommodation	11:30 a m
Gulf Coast Accommodation (Tous les jours excepté dimanche.)	3:25 p m
Dimanche et mercredi Gulf Coast Excursion	7:30 a m

Illinois Central

DEPART

Panama Limited Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:20 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	3:05 p m
Local Mail	6:40 a m
Northern Express	3:00 p m
McComb Accommodation	5:40 p m
The Merry Widow	3:00 a m

ARRIVER

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	3:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:45 a m
Local Mail	4:00 p m
Northern Express	9:10 a m
McComb Accommodation	8:45 a m
The Merry Widow	10:30 p m

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART

Delta Express	7:15 a m
Memphis Fast Express	2:35 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4:15 p m
Excursion du dimanche	8:05 a m

ARRIVER

Delta Express	5:40 p m
Memphis Fast Express	8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9:30 a m
Excursion du dimanche	9:00 p m

Southern Pacific Company

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations int.	6:45 a m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11:00 a m
Sunset Mail, pou. Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.	11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.	3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	6:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points int.	11:30 p m

ARRIVE

Texas Local, pour Houston et stations int.	5:25 p m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.	7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.	11:40 a m
Texas Limited, pour Houston Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	4:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso California et points int.	6:45 p m

Texas and Pacific

DEPART.

Texas Express	6:25 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria ,Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	12:20 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12:30 p m
Torras Local	4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas	7:00 p m

ARRIVEE.

Texas Express	7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria ,Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	8:55 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	3:55 a m
Torras Local	11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas	5:35 p m

N. O., T. and M. R. R.
Frisco Lines.

Station Terminus, Rue Canal.

Départ		Arrivée
7:10 p m....	Nlle-Orléans	8:50 a m
9:45 p m....	Bâton-Rouge	6:20 a m
5:00 a m.....	Beaumont	10:55 a m
7:55 a m.....	Houston	7:20 p m
6:10 p m....	Corpus Christi	10:00 a m
Arrivée.		
12:15 a m....	Brownsville	3:00 p m
"THE GULF COAST SPECIAL."		
Départ.		Arrivée.
10:10 p m....	Bâton-Rouge	5:00 a m
Arrivée.		
10:10 p m....	Nlle-Orléans	5:00 a m
5:10 a m.....	Beaumont	10:00 p m
7:45 a m.....	Houston	7:00 p m
9:45 a m	Galveston Santa Fé	5:00 p m
"THE HOUSTON DAYLIGHT"		
Départ.		
8:30 a m....	Nlle-Orléans	5:00 p m
11:10 a m....	Bâton-Rouge	2:00 p m
7:05 p m.....	Beaumont	4:00 a m
10:30 p m.....	Houston	7:00 a m

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	6:20 a m
Folsom, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire	4:15 p m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Excursions des dimanches.	
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int.	7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et int.	5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:50 a m
Dimanche Seulement	
Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire	8:00 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:05 a m
Excursions des dimanches.	
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int.	8:05 p m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche	8:05 a m
Samedi et dimanche	5:30 p m
Excursion du dimanche seulement	7:05 a m

ARRIVEE.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche	7:25 p m
Samedi et dimanche	5:45 a m
Excursion du dimanche seulement	7:35 p m

Queen et Crescent.

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

New York et Washington	7:20 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:00 a m
St. Louis et Chicago	8:00 a m
Meridian Accommodation	5:10 a m
Meridian Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du Dimanche	
Carriere et points int.	7:10 a m

ARRIVEE

New York et Washington	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	9:10 a m
St. Louis et Chicago	9:10 a m
Cincinnati et Asheville	8:25 a m
St. Louis et Chicago	8:35 p m
Meridian Accommodation	4:40 p m
Meridian Local	
Hattiesburg Local	8:10 a m
Excursion du dimanche.	
Carriere et points int.	7:20 p m

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Aline Bass Reid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,012 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lewis Z. Bass, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. J. PETERS, Avocat.
nov—12,16,21

Succession de Josepha W. Dossey, Veuve de Ruffin Barrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,161 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. Simpson Jones, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. B. BOOTH, JR., Avocat.
12nov—1f

Succession de Robert Huxen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,265 — Division C — Attendu que Rose Boya, veuve de Robert Huxen, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Huxen, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. S. MAHONEY, Avocat.
nov—7,11,16

Succession de Clara P. Godwin, veuve de Harry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,200 — Division B — Attendu que Harry S. H. Verlander a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Clara P. Godwin, veuve de Harry S. Hall, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDWIN LAIZER, Avocat.
nov—6,10,15

Succession de Mme Gotlieb Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,350 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme James D. Connell, administratrice de cette succession, ne serait pas ap[illegible] homologué et les fonds dis[illegible] au dit compte.

[illegible] Cour.
[illegible] CONNELL, Greffier.
[illegible] OPOLD, Avocat.

[illegible] de Patrick Powers.

[illegible] DE DISTRICT pour la Paroisse [illegible] — No. 110,214 — Di[illegible] Attendu que Peter J. Flana[illegible] ateur public, a présenté [illegible] à la cour dans le but [illegible] lettres exécuteur testa[illegible] dans la succession de [illegible], décédé, intestat.

[illegible] le présent donné à tous [illegible] peut concerner de faire [illegible] les sept jours les raisons [illegible] ne serait pas fait [illegible] dite pétition, et soutenant la [illegible] et l'évaluation de la pro[illegible] cette succession ne seraient [illegible] uvées et homologuées.

[illegible] de la Cour.
[illegible] THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible] DIMITRY, Avocat.
[illegible] 10,15

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

PAR STERN'S AUCTION EXCHANGE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Max Weil—No. 100,502, Cour Civile de District—Un lot de meubles de maison, ameublements et verre taillé.

Par Stern's Auction Exchange, Jac. H. Stern, Encanteur, vendra à 733 rue Poydras (déménagé de la résidence pour commodités de vente) le JEUDI 12 novembre 1914, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre signé le 30 octobre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, les articles ci-dessus désignés d'après inventaire au dossier. Conditions: Comptant.

SCOTT E. BUR, Avocat. JAC. H. STERN, Encanteur.
nov 1 8 12

Par J. L. ONORATO — Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — No. 107,249 — Dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. 107,429, dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al., le dit ordre daté et signé le 10 octobre 1914, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 19 novembre 1914, la propriété foncière d'après inventaire au dossier du procès et décrite comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, en l'îlet borné par les rues Magazine, Old Magazine, St. Mary et Félicité, désigné par les Nos. cinq et six sur un plan attaché à un acte devant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 août 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chaque 15 pieds, 9 pouces face à la rue Magazine, 16 pieds, 11 pouces et 3 lignes face à la rue Old Magazine par les profondeurs suivantes à savoir: 31 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. cinq touchant au lot No. quatre, et 91 pieds, 11 pouces et 7½ lignes sur la ligne de division entre les lots Nos. cinq et six et 102 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. six près la rue St. Mary. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages pour magasins et résidence portant les numéros municipaux 1810-12 rue Magazine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour reste si il y en a un l'acheteur devra fournir un ou des billets à ordre et endossés par lui ou eux, si plus d'un acheteur, et datés de la date de l'adjudication, et payables un an après date avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la ou leurs dates jusqu'à complet paiement et assurés par le lien du vendeur et une hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acte ou actes de vente comporteront les sécurités usuelles et devra être passé devant Charles G. Rebentisch, notaire, aux frais du ou des acheteurs. Les taxes pour l'année 1914 devant être payés par eux. Le ou les acheteurs devront déposer 10 pour cent (sans intérêt ou pénalité) du prix d'achat et au moment de l'adjudication à

Encanteur,
820 rue Commune.
MM. RICE & MONTGOMERY, Avocats.
oct—18,25 nov—1,8,15,19

Par CHARLES ROTH — Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philip Maurice et sa Femme. — No. 102,415 — Division B, Cour Civile de District.

COTTAGE SIMPLE EN RETRAIT, NO. 1425 RUE MARIGNY, MESURANT 26' 6"x130' MESURE ANGLAISE.

AUX ENCHERES, JEUDI, 19 NOVEMBRE 1914, A MIDI.

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 8 octobre 1914, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 19 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville en l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Villeré et Robertson, et est désigné par le No. 2 sur un plan de N. Rillieux, daté du 3 septembre 1836, et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, et mesure en mesure anglaise, 26 pieds, 8 pouces face à la rue Marigny par 130 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra déposer dix pour cent du prix d'achat et aura à payer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1914, ainsi que l'acte de vente devant Bus. Rouen, notaire.

CHARLES ROTH,
Encanteur, No. 604 Place Commerciale.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct—18,25 nov—1,8,15,19

Par LIONEL M. RICAU. — Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage sans limite. Cottage double 1125-27 rue N. Villeré.

No. 109,759—Cour Civile de District, Division A.

Aux enchères, MARDI 1er décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

En vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 19 octobre 1914 et signé en cour ouverte le 23 oct. 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans le procès de Victor Mengelle vs. le mineur Victor Baudier pour un partage, dossier No. 109,759, et qui m'a été envoyé, je vendrai comme ci-dessus, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville en l'îlet No. 176, borné par Bayou Road (actuellement rue Gouverneur Nicholls), et les rues Villeré, Ursulines et Robertson, désigné comme lot No. Dix-Sept, et mesurant trente pieds face à la rue Villeré, par soixante-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 18, et soixante-dix-huit pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 16, et trente-et-un pieds neuf pouces de largeur sur le derrière sur une ligne oblique, le tout en conformité avec un plan par J. Community déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire de cette ville.

Conditions: Comptant, l'acheteur ayant les taxes de 1914 et le coût de tous certificats de la vente, en plus et au-dessus de l'enchère. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé devant Gustave A. Llambias, notaire, aux frais de l'acheteur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
oct 29—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple No. 1716 N. Tonti, entre D'Abadie et St-Bernard.

Bertha Webster et als. vs. Mineur Jos. Williams et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C. — Par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, Encanteur, JEUDI 3 décembre 1914, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères en vertu d'un jugement, lu et rendu en cour ouverte le 22 octobre 1914 et signé en cour ouverte le 28 octobre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été envoyé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 10, en l'îlet borné par les rues Miro, D'Abadie et Tonti et par l'avenue St-Bernard, sur un croquis attaché pour références à un acte passé devant G. Le Gardeur, Jr., ancien notaire, le 24 décembre 1868, lequel lot mesure 30 pieds face à la rue Tonti par cent pieds de profondeur. Cette propriété connue sous le No. Municipal 1716 rue Tonti.

Conditions: 1-3 ou plus comptant; le solde, si il y en a un, à un crédit d'un et deux ans, en billets à l'ordre de l'acquéreur, portant la même date que celle de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date et jusqu'à complet paiement. Etant assuré par hypothèque et lien du vendeur et les sécurités et clauses habituelles. L'acheteur aura à payer les taxes pour 1914 et l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication.

F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER et E. P. FOLEY, Avocats.
nov 1 8 15 22 29—déc 3

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 2630 rue Dumaine, entre les rues Broad et Dorgenois.

Paul Chretien vs. Mme Joséphine Johnson, Femme de Adam McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,502 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 novembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot No. 16 en l'îlet No. 340, borné par les rues Broad, Dumaine, Dorgenois et St. Ann, d'après un plan par John F. Brown, voyer, en date du 12 janvier 1885, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, et un croquis duquel est attaché à un acte de vente passé devant Samuel Flower, ancien notaire en cette ville, le 14 juillet 1885; le dit lot mesure trente et un pieds, trois pouces et cinq lignes face à la rue Dumaine par cent soixante deux pieds, onze pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ANTHONY J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
oct—9,10,16,23,30 nov—6,11,16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — —No. 96,122 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Blanche O. Finegan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
R. F. & W. J. HENNESSEY, Avocats.
nov—5-9-14

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.
323 Chartres Street NEW ORLEANS
SPÉCIALITÉ DE
TRAVAUX EN FRANÇAIS
TRADUCTIONS EN:
Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais

VENTES A L'ENCAN

Par FREEMAN & FREEMAN

ANNONCE JUDICIARE.

Gulf Bag Company vs. Stafelife Feed and Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "E" — No. 103,793 — En vertu d'un ordre signé le 15 octobre 1914 par l'Hon. George H. Theard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E", dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, nous vendrons aux enchères publiques au dernier et plus haut sur-enchérisseur, sur les lieux, 330, rue Notre Dame, le mardi, 24 novembre 1914, à 10 heures a. m. juste, les articles suivants:

Un bureau à fermeture roulante, une chaise de bureau, trois accroche papiers verticaux, une machine à écrire Underwood, un bureau et une chaise pour machine à écrire, trente-huit poulies No. 2.

CONDITIONS.—Comptant, livraison immédiate.

FREEMAN & FREEMAN,
Encanteurs.
Bureau 218 rue Baronne.
MERRICK, GENSLER & SCHWARZ,
IVY G. KITTREDGE,
Avocats pour les Receveurs.
nov—12,15,24

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de L. J. Joly.—No. 102,766—Cour Civile de District, Division C.

Propriétés Commerciales de valeur du Deuxième District.

2301 Rue Dumaine, angle de l'Avenue Hagan. Epicerie, Bar et Demeure.

3241 Rue Dumaine, angle de l'Avenue Hagan. Cellier et Demeure.

Aux enchères MERCREDI 25 novembre 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 22 octobre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, en remplacement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'îlet No. 463, borné par les rues St-Philippe, Dumaine et Port (autrefois Bayou St-Jean) et l'avenue Hagan; le dit lot est désigné sur un croquis dressé par Edgar Pille, voyer, le 9 décembre 1903 et qui est annexé à un acte de dépôt, passé devant Robert Legier, notaire en cette ville, le 20 juin 1904, par le No. Un (1) et mesure d'après le dit croquis vingt-cinq pieds face à la rue Dumaine par cent et dix-neuf pieds de profondeur et face à l'avenue Hagan, formant le coin de Dumaine et de l'avenue Hagan. Etant la même propriété acquise par feu L. J. Joly de Mme M. Driscoll, veuve de Ely Pierde, et héritiers, et Franklin C. Rice le 23 juin 1904, par acte devant Robert Legier, notaire en cette ville, et dûment enregistré en la Paroisse d'Orléans au Bureau des Aliénations, livre 196, folio 608. Les améliorations portent le No. municipal 3301 rue Dumaine, et consistent d'une bâtisse en bois avec toit en ardoise, occupé comme épicerie et bar et résidence, est relié à l'égout et l'eau, et se loue pour $40 par mois.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'îlet (vieux numéro 12) actuellement No. 443, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Rendon et l'avenue Hagan; le dit lot forme le coin de l'avenue Hagan et de la rue Dumaine, et est désigné comme lot 32, et aussi comme lot C, et mesure en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et six lignes face à la rue Dumaine et cent pieds sur l'avenue Hagan. Etant la même propriété acquise par feu L. J. Joly d'Emile Muller le 19 février 1907, par un acte devant O. W. Long, ancien notaire en cette ville, dûment enregistré en la Paroisse d'Orléans au Bureau des Aliénations, livre 211, folio 524. Les améliorations portent le No. municipal 3341 rue Dumaine et consiste d'une jolie bâtisse en bois, occupée comme cellier et résidence, avec hall, 6 chambres, égout et eau, et se loue pour $35 par mois.

Conditions: Comptant; actes de vente devant N. E. Humphrey, notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs,
No. 326 rue Baronne.
SIDNEY F. GAUTIER, Avocat.
oct 25—nov 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Fuderer.

No. 109,654—Cour Civile de District—Division D.

Cottage 526 rue Cadiz.

Par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra aux enchères le MARDI 1er décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 29 octobre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, en l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, actuellement Annonciation, Cadiz et Valence, étant l'îlet No. 188, désigné sur un plan ou croquis fait par D. E. Seghers, voyer, le 16 juin 1909 et attaché à un acte d'achat de Mlle Mary Walker, passé devant G. G. Kronenberger, notaire, le 19 juin 1909, par la lettre A, le dit lot mesure d'après le dit plan, formant le coin des rues Annonciation et Cadiz, soixante-quatre pieds six pouces face à la rue Cadiz par une profondeur et face à la rue Annonciation de cent cinq pieds et une profondeur sur la ligne du côté opposé et le divisant du lot B de cent cinq pieds et à soixante-quatre pieds, cinq pouces et six lignes de largeur sur le derrière; lesquels lots sont une subdivision des lots originaux désignés sur un plan fait par C. F. Zimple le 18 mars 1834, par les numéros neuf, dix, onze et douze; lesquels lots furent aussi subdivisés sur un plan fait par B. Buisson le 20 octobre 1866, en lots Nos. trois, quatre, cinq, six et sept.

Conditions: Comptant.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
G. G. KRONENBERGER, Avocate.
Oct 31—nov 3 10 17 24—déc 1

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant le No. municipal 825 rue Constance, entre les rues Julia et St-Joseph.

Rowland B. Otis vs. Harvey B. Earle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,993 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 3 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'îlet No. 280 (ancien No. 108 A) borné par les rues Burdette, Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième) et Panola, (anciennement Cyprès), désigné comme lot No. sept (7) d'après un plan de Celles, architecte, attaché à un acte passé devant Ernest Commagere, ancien notaire en et pour cette paroisse, le 1er décembre 1870, le dit lot mesure trente pieds face à la rue Burdette par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles égales.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
EDGAR M. CAHN,
Avocat pour le demandeur.
nov—7,13,20,27 déc—4,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Septième District, portant les numéros municipaux 2624 et 2626 rue Burdette, entre les rues Panola et Spruce.

Union Homestead Association vs. La Succession de Willis Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — So. 109,279 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 novembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'îlet So. 280 (ancien No. 108 A) borné par les rues Burdette, Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième) et Panola, (anciennement Cyprès), désigné comme lot No. sept (7) d'après un plan de Celles, architecte, attaché à un acte passé devant Ernest Commagere, ancien notaire en et pour cette paroisse, le 1er décembre 1870, le dit lot mesure trente pieds face à la rue Burdette par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles égales